

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammlack - alle Farben / Gebinde
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
base – toutes couleurs (8870000)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Vernis à utilisation (non) professionnelle. Pour plus information s.v.p. référez à la fiche technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Paul Jaeger GmbH & Co KG

Rue : Siemensstr. 6

Code postal/Lieu : 71696 Möglingen

Téléphone : 07141 / 2444-0

Telefax : 07141 / 2444-55

Contact pour informations : info@jaegerlacke.de

Importeur:

Vista B.V
Prinses Irenelaan 83
2273 DH Voorburg
Tel. 0031 (0)70 369 4141
Fax 0031 (0)70 386 9298
info@vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence Nederland NVIC 0031 (0)30274 8888

Uniquement pour informer le personnel médical dans les cas d'intoxications aiguës.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 43

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CYCLOHEXANOL, 4,4-(1-METHYLETHYLIDENE)BIS-, POLYMER WITH (CHLOROMETHYL)OXIRANE ; N° CAS : 30583-72-3

Phrases R

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

24 Éviter le contact avec la peau.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammlack - alle Farben / Gebinde
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

Marquage spécial de certaines préparations

92 Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de sécurité

P102 Conserver hors de la portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

CYCLOHEXANOL, 4,4-(1-METHYLETHYLIDENE)BIS-, POLYMER WITH (CHLOROMETHYL)OXIRANE ; N° CAS : 30583-72-3

Poids : 2,5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : R43 Xi ; R36/38
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

MÉTHANOL ; Numéro CE : 200-659-6 ; N° CAS : 67-56-1

Poids : < 0,5 %
Classification 67/548/CEE : F ; R11 T ; R39/23/24/25 T ; R23/24/25
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 STOT SE 1 ; H370

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammlack - alle Farben / Gebinde
Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Brouillard d'eau Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x) Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour nettoyage

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de protection incendie

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammlack - alle Farben / Gebinde

Date d'exécution : 17.04.2013

Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Inhalation des poussières/particules Contact avec la peau Contact avec les yeux. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Indications diverses

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À observer : Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage : 10

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Matières à éviter

Acide fort Base forte Agents oxydants

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Voir les informations transmises par le fabricant. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Stockier dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Température de stockage : De 5°C À 40°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

MÉTHANOL ; N° CAS : 67-56-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 200 ppm / 270 mg/m³

Limitation de crête : 4(II)

Remarque : H, Y

Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 200 ppm / 260 mg/m³

Remarque : H

Version : 07.02.2006

Valeurs limites biologiques

MÉTHANOL ; N° CAS : 67-56-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Méthanol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; en cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées

Valeur seuil : 30 mg/l

Version : 31.03.2004

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammack - alle Farben / Gebinde

Date d'exécution : 17.04.2013

Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Matériau approprié : Caoutchouc butyle.

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Voir les informations transmises par le fabricant.

Épaisseur du matériau des gants : Voir les informations transmises par le fabricant.

Modèles de gants recommandés : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Remarque : Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Caractéristiques exigées : antistatique.

Matériel recommandé : Fibres naturelles (coton) fibres résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : voir à l'étiquette

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	>	35 °C	
Point éclair :		>	100 °C	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	>	100 s	DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammlack - alle Farben / Gebinde

Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Décomposition exothermique avec formation de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). suie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE). Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammlack - alle Farben / Gebinde

Date d'exécution : 17.04.2013

Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

EAVK.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Autres recommandations de traitement des déchets

Si le mélange est mélangé à d'autres déchets, son code d'origine ne peut plus s'appliquer, un autre code doit alors être attribué. Pour plus d'informations, contacter les autorités locales. A partir des renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité, les autorités locales s'occupant des déchets devraient être en mesure de prodiguer des conseils relatifs à la classification des emballages vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 07. Informations sur l'entreposage commun - Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H311+H331	Toxic if swallowed, in contact with skin or if inhaled.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack
Stammack - alle Farben / Gebinde

Date d'exécution : 17.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 8.0.0 (7.0.0)

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
11	Facilement inflammable.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Entkalker
Date d'exécution : 08.05.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Entkalker (8840000-045)
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE ; N° CAS : 5949-29-1 ; Numéro CE : 201-069-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Pour le nettoyage (décalcifier)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Paul Jaeger GmbH & Co KG

Rue : Siemensstr. 6

Code postal/Lieu : 71696 Möglingen

Téléphone : 07141 / 2444-0

Telefax : 07141 / 2444-55

Contact pour informations : info@jaegerlacke.de

Importeur:

Vista B.V
Prinses Irenelaan 83
2273 DH Voorburg
Tel. 0031 (0)70 369 4141
Fax 0031 (0)70 386 9298
info@vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence Nederland NVIC 0031 (0)30274 8888

Uniquement pour informer le personnel médical dans les cas d'intoxications aiguës.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Irritant pour les yeux.

Xi ; R 36

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (SGH07)

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de sécurité

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Entkalker
Date d'exécution : 08.05.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

P102 Conserver hors de la portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant

Phrases R

36 Irritant pour les yeux.

Phrases S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

25 Éviter le contact avec les yeux.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE

Numéro CE : 201-069-1

N° CAS : 5949-29-1

Pureté : 100 % [masse]

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. Ne pas provoquer de vomissement.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Entkalker
Date d'exécution : 08.05.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Brouillard d'eau Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx) Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour nettoyage

Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de protection incendie

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Entkalker
Date d'exécution : 08.05.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Inhalation des poussières/particules Contact avec la peau Contact avec les yeux. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Indications diverses

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À observer : Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage : 13

Matières à éviter

Acide fort Base forte Agents oxydants

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Voir les informations transmises par le fabricant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Température de stockage : De 5°C À 40°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Matériau approprié : Caoutchouc butyle.

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Voir les informations transmises par le fabricant.

Épaisseur du matériau des gants : Voir les informations transmises par le fabricant.

Modèles de gants recommandés : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Remarque : Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Caractéristiques exigées : antistatique.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Entkalker
Date d'exécution : 08.05.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Matériel recommandé : Fibres naturelles (coton) fibres résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : voir à l'étiquette

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

État :

solide

Température d'ébullition/plage (1013 hPa)

Aucune donnée

d'ébullition :

disponible

Point éclair :

non applicable

Temps d'écoulement : (20 °C)

non applicable

DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Décomposition exothermique avec formation de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). suie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE). Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Entkalker
Date d'exécution : 08.05.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Autres recommandations de traitement des déchets

Si le mélange est mélangé à d'autres déchets, son code d'origine ne peut plus s'appliquer, un autre code doit alors être attribué. Pour plus d'informations, contacter les autorités locales. A partir des renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité, les autorités locales s'occupant des déchets devraient être en mesure de prodiguer des conseils relatifs à la classification des emballages vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Entkalker
Date d'exécution : 08.05.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE) · 03. Substances · 03. Composants dangereux · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

36 Irritant pour les yeux.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebindegrößen

Date d'exécution : 30.04.2013

Version (Révision) :

9.0.1 (9.0.0)

Date d'édition : 19.12.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
Durcisseur (889000H)

3-AMINOPROPYLTRIÉTHOXY-SILANE ; N° CAS : 919-30-2 ; Numéro CE : 213-048-4 ; Numéro d'identification UE : 612-108-00-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Vernis à utilisation (non) professionnelle. Pour plus information s.v.p. référez à la fiche technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Paul Jaeger GmbH & Co KG

Rue : Siemensstr. 6

Code postal/Lieu : 71696 Möglingen

Téléphone : 07141 / 2444-0

Telefax : 07141 / 2444-55

Contact pour informations : info@jaegerlacke.de

Importeur:

Vista B.V
Prinses Irenelaan 83
2273 DH Voorburg
Tel. 0031 (0)70 369 4141
Fax 0031 (0)70 386 9298
info@vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence Nederland NVIC 0031 (0)30274 8888

Uniquement pour informer le personnel médical dans les cas d'intoxications aiguës.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 ; H318 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 1B ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Provoque des brûlures. · Nocif en cas d'ingestion.

C ; R 34 · Xn ; R 22

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebindegrößen

Date d'exécution : 30.04.2013

Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) :

9.0.1 (9.0.0)



Effets caustiques (SGH06) · Point d'exclamation (SGH07)

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de sécurité

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



C ; Corrosif

Phrases R

34 Provoque des brûlures.

22 Nocif en cas d'ingestion.

Phrases S

1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : 3-AMINOPROPYLTRIÉTHOXYLANE

Numéro d'identification UE : 612-108-00-0

Numéro CE : 213-048-4

N° CAS : 919-30-2

Pureté : 100 % [masse]

SECTION 4: Premiers secours

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebindegrößen
Date d'exécution : 30.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 9.0.1 (9.0.0)

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Brouillard d'eau Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x) Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebindegrößen
Date d'exécution : 30.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 9.0.1 (9.0.0)

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour nettoyage

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de protection incendie

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Inhalation des poussières/particules Contact avec la peau Contact avec les yeux. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Indications diverses

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À observer : Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage : 8A

Classe de stockage (TRGS 510) : 8A

Matières à éviter

Acide fort Base forte Agents oxydants

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Voir les informations transmises par le fabricant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Température de stockage : De 5°C À 40°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebindegrößen

Date d'exécution : 30.04.2013

Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) :

9.0.1 (9.0.0)

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Matériau approprié : Caoutchouc butyle.

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Voir les informations transmises par le fabricant.

Épaisseur du matériau des gants : Voir les informations transmises par le fabricant.

Modèles de gants recommandés : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Remarque : Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Caractéristiques exigées : antistatique.

Matériel recommandé : Fibres naturelles (coton) fibres résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : voir à l'étiquette

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Température d'ébullition/plage

d'ébullition :

(1013 hPa)

>

35 °C

Point éclair :

>

100 °C

Temps d'écoulement :

(20 °C)

60 s

DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebindegrößen

Date d'exécution : 30.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 9.0.1 (9.0.0)

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Décomposition exothermique avec formation de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). suie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE). Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

pas de données prévues pour la préparation / le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebindegrößen

Date d'exécution : 30.04.2013

Version (Révision) :

9.0.1 (9.0.0)

Date d'édition : 19.12.2013

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Autres recommandations de traitement des déchets

Si le mélange est mélangée à d'autres déchets, son code d'origine ne peut plus s'appliquer, un autre code doit alors être attribué. Pour plus d'informations, contacter les autorités locales. A partir des renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité, les autorités locales s'occupant des déchets devraient être en mesure de prodiguer des conseils relatifs à la classification des emballages vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 3267

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3-AMINOPROPYLTRIÉTHOXYLANE)

Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (3-AMINOPROPYLTRIETHOXYLANE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (3-AMINOPROPYLTRIETHOXYLANE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C7
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction concernant les tunnels : E
Réglementations particulières : LQ22 · E 2
Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Réglementations particulières : LQ 11 · E 2
Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Réglementations particulières : E 2

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Jaeger Badewannen- / Fliesenlack Härter
alle Gebirdegrößen
Date d'exécution : 30.04.2013
Date d'édition : 19.12.2013

Version (Révision) : 9.0.1 (9.0.0)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.